律/lü 22 | Laoxiao feiji shoushu 老小廢疾收贖

凡年七十以上，十五以下，及廢疾，瞎一目，折一肢之類犯流罪以下，收贖。其犯死罪，及犯謀反、叛逆緣坐應流，若造畜蠱毒、採生折割人、殺一家三人、家口會赦猶流者，不用此律。其餘侵損於人一應罪名，并聽收贖。犯該充軍者，亦照流罪收贖。八十以上，十歲以下，及篤疾，瞎兩目、折兩肢之類犯殺人謀、故、鬥毆。應死一應斬、絞。者，議擬奏聞，犯反逆者，不用此律取自上裁；盜及傷人罪不至死者，亦收贖；謂既侵損於人，故不許全免，亦令其收贖。餘皆勿論。謂除殺人應死者，上請；盜及傷人者收贖之外，其餘有犯皆不坐罪。九十以上，七歲以下，雖有死罪不加刑；九十以上犯反逆者，不用此律。其有人教令，坐其教令者；若有贜應償，受贜者償之。謂九十以上，七歲以下之人，皆少智力，若有教令之者，罪坐教令之人，或盜財物，旁人受而將用，受用者償之。若老小自用，還著老小之人追徵。

Toute personne âgée d’au moins soixante-dix ans révolus, ou de moins quinze ans, infirme et handicapée, privée de l’usage d’un il ou amputée d’un membre, qui commet un crime passible d’une peine d’exil ou inférieure, est admise au rachat de sa peine par indulgence. En cas de crime passible de mort ainsi que de condamnation par solidarité à l’exil à la suite d’un complot de rébellion ou de grande sédition ou bien encore de condamnation à l’exil malgré une amnistie des membres de la famille de celui qui confectionne des poisons *gu*, qui pratique des mutilations sur une personne vivante ou qui tue trois personnes d’une même famille, ne pas appliquer cet article. Pour tout autre crime qualifié portant atteinte à la personne, le rachat est autorisé. Lorsque le criminel est condamné à l’exil militaire, le rachat s’applique comme pour l’exil simple. Toute personne âgée de quatre-vingts ans ou plus, de dix ans ou moins, ou souffre d’un handicap grave, privée des deux yeux ou estropiée de deux membres, qui a commis un homicide, avec préméditation, avec intention, ou au cours d’une rixe, passible de mort par décapitation ou strangulation, soumettre la sentence et ses motifs par mémoire à l’empereur, sauf les cas de complot de rébellion ou de grande sédition, auxquels cet article ne s’applique pas et trancher selon l’avis impérial ; si la personne est coupable de vol ou de blessures, crime non passibles de mort, elle est aussi admise au rachat par indulgence. Cela veut dire qu’ils ont causé un préjudice à une personne et ne sont donc pas exemptés totalement de peine, mais sont autorisés à la racheter. Les autres fautes ne sont pas poursuivies. Cela signifie qu’à l’exception de l’homicide passible de mort pour lequel il faut soumettre le cas à l’empereur et les vols et blessures ouverts au rachat de la peine par indulgence, il n’y a pas d’incrimination au titre des autres faits commis. Lorsque la personne est âgée de quatre-vingt-dix ans ou plus, de sept ans ou moins, même en cas de crime passible de mort la peine n’est pas appliquée. Lorsque la personne est âgée de quatre-vingt-dix ans ou plus a commis un complot de rébellion ou de grande sédition, ne pas appliquer cet article. Celui qui incite ou ordonne de commettre le crime est incriminé pour avoir incité et ordonné ; lorsqu’un gain illicite doit être restitué, c’est celui qui l’a reçu qui doit le restituer. Cela veut dire que les personnes âgées de quatre-vingt-dix ans ou plus ou de sept ans ou moins ont toutes des capacités de jugement réduites, aussi quiconque les incite ou leur ordonne de commettre un méfait est incriminé pour avoir incité ou ordonné ; mais lorsque des valeurs ou objets sont volés, que des tierces personne les prennent et les utilisent, c’est celui qui les détient qui doit les restituer. Si un vieillard ou un enfant les utilise, c’est le vieillard ou l’enfant qu’il faut poursuivre pour restitution.

[條例/tiaoli 1](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.1.2.22.1)

凡老幼及廢疾犯罪，律該收贖者，若例該枷號一體放免，應得杖罪仍令收贖。

Tout vieillard, enfant, infirme ou malade qui a commis un crime dont l’article [22] prévoit qu’il est admis au rachat par indulgence, si un article additionnel (ou si la règle ?) prévoit que le coupable doit porter la cangue, il est exempt de toute peine, une fois administrés les coups de bâton, il est admis au rachat par indulgence.

[條例/tiaoli 2](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.1.2.22.2)

內 外現審人犯不應具題者，若有老小廢疾，俱照律完結。其直隸各省審擬具題案內人犯，果有老小廢疾者，該督撫察明取具地方官印結具題，照律收贖。如實非老小廢 疾，徇情題免，事發者將出結轉詳，官并督撫交部議處。其到部人犯有告稱年老及在中途成廢疾者，察明實係老疾，亦得收贖。

Les criminels de la capitale ou des provinces jugés en première instance à Pékin dont les sentences ne sont pas inclus dans les mémoires de routine, s’il y a parmi eux des gens âgés, des enfants, des invalides, des malades, leur affaire doit être classée en vertu de cet article. Quant aux criminels jugés dans les provinces dont les sentences sont transmises par mémoire de routine, s’il y a parmi eux des vieillards, des enfants, des infirmes ou des malades, le gouverneur général ou le gouverneur doivent vérifier avec soin le mémoire de routine reçu du magistrat et portant son sceau et autoriser le rachat par indulgence en vertu de cet article. S’il s’avère que des gens qui ne sont pas des vieillards, des enfants, des invalides, des malades, ont été mis sur la liste des exemptés par favoritisme, lorsque l’affaire est découverte il faut saisir le certificat du magistrat ( ? 出结) et le transmettre dans tous ses détails, le magistrat ainsi que le gouverneur général ou le gouverneur sont déférés au ministère [du personnel, des peines ?] pour qu’il soit délibéré des sanctions à prendre à leur encontre. Quant à ceux qui à leur arrivée au ministère [des Peines] annoncent qu’ils ont l’âge suffisant pour être considérés comme vieux, ou ceux qui sont devenus invalides ou malades en cours de route, après que leur âge et leur maladie ont été soigneusement vérifiés, qu’ils soient aussi admis au rachat de leur peine par indulgence.

[條例/tiaoli 3](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.1.2.22.3)

教令七歲小兒毆打父母者，坐教令者以毆凡人之罪。教令九十老人故殺子孫者，亦坐教令者以殺凡人之罪。

Quiconque incite ou ordonne à un petit enfant mineur de sept ans de frapper son père ou sa mère est incriminé comme s’il avait lui-même frappé une personne ordinaire non apparentée. Quiconque incite ou ordonne à un majeur de quatre vingt dix ans révolus de tuer intentionnellement un de ses enfants ou petits enfants est aussi incriminé comme s’il avait tué lui-même une personne ordinaire non apparentée.

**Glossaire**

shoushu 收贖 : rachat de la peine par indulgence (déjà dans glossaire en ligne)

feiji 廢疾 : infirme et handicapé, invalide ou malade ?

Comm. catégorie bénéficiant de privilèges judiciaires en compensation de son handicap, et admise au rachat de la peine par indulgence (voir shoushu)

shouzang 受贜: recevoir un gain illicite ;détenir un gain illicite

pangren 旁人 : un tiers, un témoin, un spectateur ?

xianshen 現身 : jugement de première instance

Comm. Jugements rendus en première instance, c’est-à-dire directement sans intermédiaire, par le ministère des Peines et le ministère des Foyers (ou des Revenus 戶部) sur les cas « civils » ou pénaux survenus à Pékin. Système mis en place tout d’abord pour régler les litiges fonciers des gens des Bannières ??